



Assurance changement de contrat forcé annualisation/mensualisatio

Par **stephanie57450**, le **22/08/2011** à **03:47**

Bonjour,

J'ai pris une assurance auto via le net.

Sur ma demande j'ai précisé que je voulais être mensualisée.

La mensualisation figurait sur le contrat que j'ai retourné signé accompagné d'un RIB.

Seulement, après divers échanges avec mon assureur notamment par mail (sans réponses) on me demande de payer l'intégralité de la cotisation en une seule fois. J'ai refusé en précisant que j'avais bien envoyé mon RIB et que je voulais être mensualisée. On m'a dit d'être patiente et que le service production s'en occupait.

Bien entendu, après divers échanges téléphoniques (car je ne recevais pas de carte verte) on m'a signalé que c'était comme ça et pas autrement.

Quelques mois plus tard je reçois des rappels. Bien entendus, je réponds par téléphone et AR en demandant l'état de cette assurance et en signalant qu'il est hors de questions je paie une assurance pour laquelle je n'ai même pas reçu de carte verte (ci ce n'est la provisoire qui couvrait 3 semaines).

Le conseiller a reconnu avoir eu des soucis informatiques au moment de l'enregistrement de mon dossier et que devant l'ampleur des mails il les avaient archivés sans même les lire. En effet à cette période les preuves de leurs erreurs se sont multipliées (j'ai reçu un contrat d'un autre client qui concernait un véhicule de type porsche, une autre lettre qui me disait qu'il

refusaient de m'assurer car mon véhicule n'a pas été assuré pendant plusieurs mois etc...Ils ne répondaient pas au téléphone et me disaient d'être patiente.. heureusement tous mes appels étaient suivis de mails.)

Je refuse de payer pour une assurance qui ne m'a jamais servi (je me sert de mon véhicule que quelques mois dans l'année. Je suis d'accord pour payer la première période c'est à dire les 3 semaines de la vignette provisoire.

Est ce normal qu'on impose une annualisation après l'acceptation du contrat?

Merci pour votre réponse.